



Conseil Municipal du 7 mai 2021

Présents : Benoît COLLIN, Sylvain DIONNET, Florence HENRIOT-COLIN, Jean-Marc HENROTTE, Isabelle HEURTIER, Karine JEANTET-PROST, Jérôme GRECARD, Michaël PONCET,

Excusés : Philippe HERNANDEZ avec pouvoir à Michaël PONCET
Anne MICHAMBLÉ avec pouvoir à Sylvain DIONNET
Agathe ROCHE

Secrétaire de séance : Florence HENRIOT-COLIN

Ouverture de la séance à 19h10

Approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et pouvoirs (10 voix)

1. Autorisation de signature des devis pour les travaux d'extension de l'Épicerie-Bar des Couloirs

Afin de pouvoir engager les travaux de l'extension de l'épicerie, il convient d'autoriser le maire à signer les devis de cette opération car les montants de ces devis sont supérieurs aux montants autorisés par ses délégations.

Les entreprises choisies sont DG Carrelage (maçonnerie et carrelage), Nicollet Charpente (ossature bois), SVE (électricité) et Kapeci (fenêtres)

Le montant total des devis s'élève à 55 657,38 € HT et les recettes prévues (subventions et FCTVA) à 42 564,91 €. Il y aura des travaux en régie estimés à 5 000 € maximum. Le reste à la charge pour la commune sera de 18 092,47 €.

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoirs, (10 voix) le conseil autorise le maire à signer les devis proposés par les entreprises mentionnées ci-dessus, et ce jusqu'au montant maximal des travaux estimés lors des demandes de subventions (61 914 €), en prévision des risques d'augmentation possible du fait de l'augmentation récente des matériaux.

2. Avenant au bail commercial de M. Johan Perrier-Cornet pour mise à disposition de la salle polyvalente pendant la durée des travaux

Les travaux prévus à l'épicerie, travaux en régie et par les entreprises seront difficiles à réaliser si l'activité épicerie se poursuit dans le bâtiment. Le maire propose donc de déplacer l'épicerie-bar dans la salle polyvalente. Si le conseil donne son accord il conviendra de fixer les dates en fonction du planning des entreprises et d'établir un avenant au bail de M. Perrier-Cornet. Dans l'attente, le maire présente une proposition d'avenant au bail.

Après délibération, le conseil valide, à l'unanimité des présents et pouvoirs (10 voix), le principe de transférer l'activité épicerie bar à la salle polyvalente pour une durée de 2 mois, reconductible 1 mois par tacite reconduction et la proposition d'avenant présenté.

3. Financement des travaux de l'Épicerie Bar des Couloirs

Différents scénarios possibles de financements sont présentés : prêt relais sur la totalité des dépenses, prêt à taux fixe sur la totalité des dépenses ou un prêt relais du montant des subventions avec un prêt à taux fixe sur 10 ans pour le reste à charge.

Après débat, il est retenu de continuer à travailler sur 2 propositions : un prêt relais total et un prêt relais du montant des subventions + FTCTVA complété par un prêt à taux fixe sur 10 ans pour le complément.

Il n'y a pas de délibération

4. Ouverture du Centre de Loisirs des Moussières : clé de répartition du coût de financement

Le maire précise que dans le cadre du projet d'ouverture du centre de loisirs, seule la commune des Bouchoux a délibéré pour la répartition au nombre de population. Il propose d'annuler cette précédente délibération de d'opter pour la clé de répartition au 50/50, comme l'ont fait les autres communes parties prenantes de ce projet.

Après délibération, le conseil accepte cette clé de répartition à l'unanimité des présents et pouvoirs. (10 voix)

Questions diverses :

- Rapport d'activité 2020 de l'Agence de l'Eau : il a été présenté aux élus et est consultable en mairie.
- Modalités d'organisation des élections départementales et régionales :

Le maire précise que la circulaire n'impose pas la vaccination des assesseurs mais préconise de chercher en priorité des personnes vaccinées ou testées. C'est une circulaire qui nous invite à nous protéger et à protéger les autres. C'est le président du bureau, donc le maire, qui sera responsable de la sécurité.

Il n'obligera pas la vaccination.

Après débat, Benoit Collin propose de faire des tests antigéniques pour les assesseurs volontaires.

Pour réduire le nombre d'assesseurs, il n'y aura que 2 créneaux, de 8h00 à 13h00 et de 13h00 à 18h00.

Il est précisé que les démarches pour le vote par procuration sont facilitées sur le site maprocuraton.gouv.fr.

- Point sur les commissions :

- o Marché de producteurs : le 1^{er} marché est programmé le 23 mai de 9h30 à midi.
- o Voirie : Rencontre avec M. Gudefin et Mme Durandot pour le suivi de l'éboulement (attente des résultats de l'étude du géologue) et le dossier de la route du Mappa (point sur la bande de roulement, qui ne serait faite qu'en 2022 et confirmation de la soule de 60 000€ pour la réfection de l'affaissement. La 1^{ère} phase de campagne de groise terminée.
- o Bâtiments : un défibrillateur va être installé à la salle polyvalente.
- o Agriculture Forêt Environnement : *Dossiers travaillés : vente de parcelle boisée et place de dépôt de bois*

Informations diverses :

- Lecture du Courrier d'Agathe Roche qui présente sa volonté de démissionner de son mandat d'élue pour des raisons personnelles.
- Le contrôle URSAAF est terminé sans anomalie.
- Fibre : une échéance à fin 2022 a été donnée par les services du Département pour la mise en place de la fibre sur la commune.
- Urbanisme :
 - un mail a été envoyé à la population pour demander la régularisation des travaux faits sans autorisation.
 - Construction sans autorisation de la maison Sous les Côtes. Suite au PV de constatation transmis au procureur, une enquête est en cours.
- Entreprise Picard : la commune est en difficulté pour avoir des réponses de cette entreprise aux courriers recommandés concernant des demandes sur des organes de sécurité majeurs.
- Fleurissement : il n'y a eu qu'une personne présente à la réunion proposée par la commission fleurissement, et une personne qui s'est excusée. Merci à elles pour leur investissement. Les fleurs sont commandées. Une date sera proposée pour les plantations après le week-end de l'Ascension.
- Les dossiers proposés pour la médaille de la famille nombreuse ont été acceptés. Les diplômes seront remis aux mamans le 30 mai.

La séance est levée à 21h30

Prochain conseil le 4 juin 2021 à 19h00.

Isabelle HEURTIER

